

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 3 MARS 2026 à 18h30**

Le mardi trois mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Claire RADZUWEIT, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membre absent non excusé :

Guillaume SEVIN

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 25 février 2026.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2026
3. Budget Lotissement - Approbation du compte de gestion 2025
4. Budget Lotissement - Approbation du compte administratif 2025
5. Tenue du bureau - Election municipale
6. Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements)
7. Délégation de signature : information
8. Informations communiquées par les Adjoints
9. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Linda MANA.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Linda MANA en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2026

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27 janvier 2026.

POINT N° 3
Budget Lotissement - Approbation du compte de gestion 2025

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, précise que le compte de gestion 2025 du budget Lotissement établi par la trésorière s'arrête comme suit :

COMPTE DE GESTION 2025
BUDGET LOTISSEMENT

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	378 347,50 €	362 599,45 €
Dépenses	0,00 €	379 351,50 €
Résultats	378 347,50 €	- 16 752,05 €

M. le Maire précise que les résultats du compte de gestion du budget Lotissement, établi par la Trésorière, sont strictement conformes à celui du compte administratif, les écritures comptables ayant été passées conformément aux règles applicables en la matière.

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le compte de gestion 2025 du budget Lotissement.**

POINT N° 4
Budget Lotissement - Approbation du compte administratif 2025

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET LOTISSEMENT

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	378 347,50 €	362 599,45 €
Dépenses	0,00 €	379 351,50 €
Résultats	378 347,50 €	- 16 752,05 €

Un extrait du compte administratif 2025 du budget Lotissement a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

La commission des finances, en date du 16 février 2026, a émis un avis favorable unanime.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :
approuve le compte administratif 2025 du budget lotissement.**

POINT N° 5
Tenue du bureau - Election municipale

M. le Maire propose que le bureau de vote soit tenu de la manière suivante :

BUREAU DE VOTE - 1er Tour - 15 mars 2026

Présidents	8h00 - 13h00	PILOT Jean-Marc
	13h00 - 18h00	ONIMUS Roland

	8h00 - 11h00	11h00 - 14h00	14h00 - 17h00	17h00 - 18h00
Table de décharge (secrétaire) <ul style="list-style-type: none"> • l'électeur présente sa CNI (obligatoire) + carte d'électeur (pas obligatoire) • le Président ou la secrétaire vérifie si la personne est inscrite sur la liste électorale • l'électeur prend l'enveloppe 	DABRY Anne + HAUMONTE Gaëtan	SCHOENECKER Christine + ZANINETTI Edith	GODINAT Daniel + KUBLER Pierrette	MIEHE Céline + SMUTEK Charline
Table de vote (assesseur) <ul style="list-style-type: none"> • l'assesseur vérifie l'identité de l'électeur • l'assesseur annonce l'identité de l'électeur • l'assesseur ouvre l'urne 	LINDECKER Jean-Luc	REMY Pierre	RUEFF Dominique	LUTHRINGER Martine
Table de vote (assesseur) <ul style="list-style-type: none"> • l'assesseur tamponne la carte électorale • l'électeur signe la liste d'émargement 	SALTZMANN Thierry	HELM -KUPPEK Erika	CAMPELLO Hervé	MANA Linda

TABLE DE DEPOUILLEMENT

Dénombrement des émargements	Virginie GRANDPIERRE	SCRUTATEURS (bulletins par 10, puis 100)			
		Table n°1		Table n°2	
		Ouverture de l'enveloppe	GODINAT Daniel	Ouverture de l'enveloppe	SALTZMANN Thierry
Ouverture de l'urne	Roland ONIMUS	Lecture à haute voix du nom	HELM -KUPPEK Erika	Lecture à haute voix du nom	LUTHRINGER Martine
		Lecture à haute voix du nom	SCHOENECKER Christine	Lecture à haute voix du nom	MANA Linda
		Nom à porter sur une feuille	PILOT Jean-Marc	Nom à porter sur une feuille	LUTHRINGER Jérôme

POINT N° 6
**Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité »
au sein du bloc communal (communes et groupements)**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que :

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier « *le qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;
- Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;
- Considérant que, si à la suite d'une modification de cette loi en 1930 le département s'est vu reconnaître la faculté d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, seuls deux départements (Loiret et Sarthe) ont décidé en pratique de la mettre en œuvre sur une partie de leur territoire, jusqu'à une loi de 2004 qui a mis fin à cette faculté à l'exception des deux départements concernés ;
- Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements, en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie ;
- Considérant que le produit de la taxe départementale sur l'électricité - créée en même temps que la taxe communale par une loi de 1926 et transformée par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 en part départementale de l'accise sur l'électricité – que perçoivent les départements n'est plus reversé aujourd'hui - à une ou deux exceptions près - au syndicat d'énergie pour financer des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité ;
- Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses, de manière à éviter une augmentation de la facture des consommateurs via une hausse du TURPE ;
- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures territoriales, pour renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses qui endommagent les réseaux et provoquent des coupures subies par les usagers), ou encore pour adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique en raccordant des installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables de plus en plus nombreuses, et plus largement pour accompagner l'électrification des usages ;

- Considérant le rôle majeur que jouent les grands syndicats d'énergie dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, comme certains rapports le montrent avec des données objectives, notamment ceux d'observations de certaines chambres régionales de comptes ;

ESTIMENT

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;
- De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;
- Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.

M. Jean-Marc PILOT ajoute qu'il ne faut pas se faire d'illusions, les départements ne reverseront pas 90%. Et si, à terme, il s'avère avoir besoin de plus d'argent, il y a de fortes chances que les communes ne touchent que très peu de subventions et d'aides pour l'enfouissement de l'éclairage public, le remplacement des fils nus, ou autres travaux sur les réseaux d'électricité.

Avec Territoire d'Energie Alsace les communes ont bénéficié d'énormément d'aides. Quand un système fonctionne correctement, il est triste et lamentable de la part d'un gouvernement, de le retirer pour le redonner, pour contenter certains lors d'un congrès, alors que ce « petit cadeau » se ferait au détriment des communes.

A l'heure actuelle, les communes sont bien ponctionnées et ce sera encore le cas l'année prochaine. Voter pour cette motion est une démarche minimale à entreprendre, sachant qu'à titre tout à fait personnel M. Jean-Marc PILOT l'a envoyée au député pour connaître son positionnement par rapport à cette décision, puisqu'il sera appelé à voter le texte s'il est présenté au Parlement.

M. Thierry SALTZMANN s'interroge sur les chances d'aboutissement de cette motion.

M. Jean-Marc PILOT dit que, comme toute motion, plus il y aura de communes qui remonteront ce problème, plus de gens feront pression, plus il y aura de chances d'aboutir. Si on enlève des compétences aux maires, il y aura des réactions. Il faut qu'au sommet de l'Etat on comprenne que les syndicats d'électricité et de gaz, dans toute la France, fonctionnent très bien et qu'ils redistribuent de l'argent. Un taux de reversement à 90% représente un pourcentage impressionnant permis par des frais de fonctionnement limités. La FNCCR, qui chapeaute un peu toutes ces structures que sont les syndicats d'électricité et de gaz, est également montée au créneau. A présent c'est aux communes de

réagir. Un peu plus de 300 communes sont gérées par TEA ; si toutes remontent ce problème ça fera peut être réfléchir, y compris le fait d'interpeller nos députés, qui seront en première ligne.

M. Pierre REMY aimerait savoir comment fonctionnent les deux départements qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

M. Jean-Marc PILOT répond ne pas avoir d'information à ce sujet. A l'heure actuelle, il faut garder à l'esprit que les $\frac{3}{4}$ des départements sont déficitaires. C'est pour cette raison que cette proposition gouvernementale a vu le jour, juste avant les élections municipales. Comme beaucoup de maires ne se représenteront pas, il est supposé que moins de municipalités remonteront ce problème. Sur un tel sujet, on ne peut qu'être solidaire avec les autres communes.

Bantzenheim a la chance de disposer de certains moyens, mais les enfouissements de lignes, l'éclairage public et autres travaux qui ont été réalisés à Goldbach-Altenbach, village au milieu des Vosges, qui de prime abord n'auraient jamais pu être effectués avec leur budget propre, mérite d'être salué. La solidarité se joue aussi vis-à-vis de toutes les autres communes.

La motion adoptée sera transmise à TEA.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).

POINT N° 7
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

	Sections	Parcelles	Superficies	Adresses
Me Frédéric HASSLER pour le compte de NEOLIA	5	472/30	02 a 68 ca	Rue de Rumersheim
Me Béatrice KOMOK-GEISMAR pour le compte de Nikolai KARTSCHALL	2	415/32	09 a 32 ca	5 rue de Bâle
	2	148/32	05 a 62 ca	
	2	132/32	02 a 42 ca	
	2	147	0 a 01 ca	
	2	150	0 a 14 ca	
Me Nathalie BUCHHOLTZ pour le compte de M. Florian HENGEL	1	280/70	06 a 16 ca	Rue de l'Eglise
	1	281/70	01 a 45 ca	
	1	282/70	02 a 13 ca	
	1	342/72	00 a 08 ca	

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 8
Informations communiquées par les Adjointes

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **OMSAL – AG du 29 janvier 2026**

Dernière assemblée générale en tant que président.

Il y aura une AG après les élections pour un nouveau bureau qui élira un nouveau président, sachant qu'il y aura toujours 6 représentants au niveau de la commune.

- **NASHVILLE COUNTRY - AG**

M. Jean-Marc PILOT y a remplacé M. Frédéric BRENDER.

Cette association a son siège social à Bantzenheim et s'entraîne à Ensisheim.

L'association fonctionne bien, elle a d'ailleurs ouvert une nouvelle section. Le nombre de membres est de 59, en augmentation de plus de 20 personnes, ce qui prouve son dynamisme. Les membres remercient particulièrement la commune de Bantzenheim pour toute l'aide apportée.

- **Réunion de la commission culture animation pour le bilan de la médiathèque**

Petite baisse du nombre d'abonnés, non significative, en raison de l'année de transition due entre autres aux travaux de réaménagement ;

Nombre d'abonnés : 425 et 10 collectivités ;

Petite auto-évaluation de la Bibliothèque d'Alsace qui a fait une moyenne pour les bibliothèques alsaciennes avec un nombre d'habitants se situant entre 1400 et 1800, à peu près dans la fourchette de Bantzenheim. Il faut savoir que les équipes sont de 0,1 salarié et 10 bénévoles pour une surface de 115 m² avec un budget de 2 000 €. Il est évident que Bantzenheim se trouve dans la tranche supérieure et, parce que ça fonctionne bien, est source de fierté.

Le prochain conseil municipal des enfants aura lieu demain à 17 h

La journée citoyenne sera évoquée pour envisager quelques actions.

D'autres sujets amenés par les enfants seront traités, notamment la cour de l'école. Une présentation leur dévoilera les travaux réalisés et ceux restant à faire.

- **SPLEA**

Une convention était en place avec le périscolaire pour la mise à disposition d'une personne (Nadia). Cette convention a pris fin le 19 décembre ; la commune n'a pas souhaité la renouveler en raison des nombreuses demandes émanant de l'école de Bantzenheim pour obtenir une aide pour les ATSEM. Nadia BELHADJ sera affectée à l'école, ce qui permettra d'avoir une deuxième personne pour l'école maternelle. La SPLEA, qui pour l'instant pouvait économiser un poste, va être obligée de recruter en raison de normes portant sur le rapport du nombre d'enfants et d'encadrants.

En cette année 2026, il y aura aussi une nouvelle Délégation de Service Public pour la SPLEA, entre m2A et les communes de la bande rhénane. Cette convention avait fonctionné jusqu'à présent mais m2A remet en cause certains points concernant le financement. Les maires des 6 communes de la bande rhénane se rencontreront pour discuter de cette nouvelle DSP et pour adopter une position commune face à m2A.

- **Bornes électriques**

M. Jean-Marc PILOT et Mme Edith ZANINETTI ont rencontré ce matin les agents de m2A, avec des responsables de la société IZIVIA qui a remporté le marché pour les bornes de recharge électriques. IZIVIA avait proposé un emplacement et une seule borne. La volonté de la municipalité était d'en posséder deux, une se situant au niveau de la gare, avec l'argumentation que juste à côté, se trouve un pôle médical.

Le placement de la 2^e borne a été proposé sur le parking près de la caserne des pompiers, juste à côté de la pompe à bras qui est en exposition. La société IZIVIA a pris note de ces propositions. Il fallait tenir compte des contraintes techniques pour le branchement et Edith avait déjà cherché des endroits par rapport à la proximité du transformateur.

Finalement, les endroits proposés seraient arrangeants pour IZIVIA.

A l'issue de ces installations, une convention sera à signer. Ce document sera présenté au conseil municipal et discuté aux fins d'acceptation ou de modifications.

- **ARCHIVES**

M. Jean-Marc PILOT et Mme Martine LUTHRINGER ont assisté à la réunion de l'archiviste, dont le travail accompli au niveau de la commune mérite d'être salué. Les membres du conseil sont invités à faire un tour aux archives, à l'occasion, pour constater le classement. Retrouver un document est maintenant d'une extrême facilité.

Mme Anne DABRY souhaite savoir si un emplacement plus central pour la borne, comme par exemple derrière la mairie, n'aurait pas été possible.

M. Jean-Marc PILOT précise que non, car pour être central l'emplacement qui a été choisi convient, en raison de la proximité des bâtiments qui sont de petits collectifs, du stade de foot, de l'Ehpad, de la salle de sports, de la salle des fêtes, donc un endroit qui peut drainer énormément de monde et qui est sur la voie qui traverse le village : la rue de Strasbourg. La mettre vers l'école, n'était pas concevable et IZIVIA l'a constaté rapidement. Le fait d'avoir proposé cet endroit avec un transformateur voisin leur facilitera le travail puisqu'il leur faudra se situer à moins de trente mètres pour pouvoir tirer une ligne et avoir la puissance nécessaire à l'alimentation de ces bornes.

M. Thierry SALTZMANN aimerait savoir sur quels critères est défini le nombre de bornes ?

M. Jean-Marc PILOT informe qu'au départ une borne avait été prévue pour Bantzenheim, mais deux bornes ont été demandées et obtenues, en jouant sur la présence de la gare. Elles permettront de recharger un véhicule en 2 à 4 heures au maximum.

M. Thierry SALTZMANN suppose qu'il n'y aura pas de réservation possible et que le premier arrivé sera le premier servi.

M. Jean-Marc PILOT acquiesce en évoquant également le dispositif mis en place pour éviter les voitures ventouses.

Mme Edith ZANINETTI précise qu'il y a un abonnement au départ, et une borne de tarification qui continuera à tourner même si la voiture est pleinement chargée.

M. Jean-Marc PILOT signale que l'opérateur a été choisi pour son sérieux. Les systèmes de paiement varient de l'abonnement, au paiement par carte bancaire ou par paiement exécuté sur une page dédiée.

La commune obtiendra une compensation pour occupation du domaine public.

M. le Maire revient sur la réunion des maires qui a eu lieu hier soir, au sujet de la DSP. Sur le périscolaire il n'y a aucun souci. Le gros problème se situe sur l'extra-scolaire, c'est-à-dire le matin, les mercredis et les vacances scolaires. Une journée revient à 250 €/enfant à m2A, dont 80% sont des charges et salaires ; la commune en paie également une bonne partie. Les chiffres précis, concernant la part financière liée à chaque commune, ont été demandés et la question se pose quant à la poursuite du financement extra-scolaire. Une prochaine réunion aura lieu avec la présidente, Mme Mehlen.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire

- **Cour de l'école**

La charpente du préau est montée et le montage du city parc est commencé.

Les ouvrages principaux seront achevés mi-mars. Il restera quelques travaux de finition concernant notamment la plantation du gazon et sa possibilité de croissance en fonction des conditions climatiques. Tout piétinement sera à éviter lors de sa pousse. Une fois les travaux achevés, le conseil municipal ou les personnes concernées décideront de la mise à disposition de la cour aux élèves.

- **Rue de Bâle**

Le raccordement eau : les prévisions de fin de travaux de raccordement des particuliers au réseau d'eau sont annoncées pour la mi-mars.

L'enfouissement des réseaux secs : la réunion de ce matin montre que les travaux sont bien avancés. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur certains points de mise en œuvre des infrastructures. Des bornes sur passage-piétons, ainsi que des caméras de surveillance et des feux intelligents étaient prévus.

- Installation des caméras de surveillance : un contact a été pris avec la société pour leur installation, le raccordement sur le réseau existant ne posant pas de problème.
- Feux intelligents : il y en a 2 qui sont prévus à distance réglementaire. Ce sont des feux rouges qui passent au vert quand on respecte la vitesse. La question était de savoir si la demande est maintenue et si ces feux intelligents doivent être mis en place immédiatement, ou avec une mise en attente des gaines, chacun estimant le pour ou le contre, cette dernière option n'étant pas la meilleure puisqu'elle sous-entend une réouverture de la route pour installation ultérieure.
- Bornes sur passage piéton : Sur le chantier ce matin, le délégué de la CEA refuse l'agrément des bornes mises en place, pour lesquelles des essais sont faits en face des Molènes. Allumées pendant un certain temps, elles ont suscité beaucoup d'interrogations. Connectées à l'éclairage public, elles étaient en cours de test afin de constater leur bon fonctionnement. Pour l'instant, l'éclairage public a été laissé en marche forcée pour essayer les bornes de jour, qui avant n'avaient fonctionné que de nuit. Des ajustements électriques seront à faire pour leur raccordement si elles doivent fonctionner 24h/24h. L'avis des membres du conseil municipal est requis.

Une rencontre avec SOLEA a eu lieu ce matin pour l'arrêt de bus. Une sollicitation de leur part porte sur le déplacement de l'arrêt de bus qui est en ce moment aux environs de l'école (uniquement pour la descente) afin de le déplacer après la rue des Bergers, en neutralisant la place de stationnement avant le virage et avant le passage piétons. Ceci permettrait au bus de partir directement sur Chalampé sans faire de détours. L'arrêt sera matérialisé par un zébra sur la route. L'accord des membres du conseil municipal est requis.

M. le Maire propose de statuer de suite pour le déplacement de l'arrêt de bus.

Mme Edith ZANINETTI souhaite exposer le constat qu'elle a fait en fin de mandat, elle posera une question à M. le Maire en fin de lecture, bien qu'elle pense avoir la réponse à ce jour.

« En cette fin de mandat j'aimerais faire un constat sur le manque de considération, voire de respect des délégations ou attributions allouées au niveau du suivi des travaux, consécutif à l'audit mené et à la réorganisation qui a suivi modifiant totalement la donne d'une situation jugée « inadaptée » avec une attribution de pouvoir quasi illimitée à la direction administrative.

Pour exemple, lorsque j'ai croisé, par hasard, entre deux portes, un commercial venu présenter des plans d'aménagement du hall de la mairie, je me suis interrogée sur les tenants et aboutissants de cette prestation visiblement bien avancée : Qui a donné les indications pour ce faire ? Sur quels critères d'optimisation de surfaces ou de services ? Après une transmission fugace des plans accompagnés de leur chiffrage, l'interrogation devient réelle : pas un m² de surface gagnée avec une modification structurelle importante au niveau d'un mur du hall, celui-ci devenant également inutilisable pour l'organisation éventuelle d'élections à venir dans ce lieu, ceci expliquant cela...

Aucune information ni consultation préalable de l'adjointe concernée, ni de la commission technique pourtant encore valablement en place en novembre 2025 et régulièrement interrogées auparavant dès que des modifications importantes étaient envisagées dans les bâtiments communaux...

Idem pour le « beau bureau » à réaliser pour M. WINTZER entre les pots de peinture et l'atelier de réparation des luminaires à l'étage de l'atelier avec la fourniture d'un devis improbable ne précisant ni les matériaux, ni les quantités à mettre en œuvre mais nécessitant, entre autres importants travaux d'aménagement, une modification de toiture pour l'éclairage naturel des lieux. Aucune consultation des responsables techniques, ni de la commission ad hoc avec occultation complète des autorisations préalables nécessaires, projet retardé d'ailleurs en raison de ces divers facteurs non respectés...

Cette liste de projets traités hors la vue des personnes potentiellement concernées n'est pas exhaustive...

Je tiens également, après 18 ans de mandat, à souligner mon inquiétude sur les conséquences et l'incidence au niveau de la vie du village de ce qui se passe dans le cadre des restructurations en cours. La commune était fière de pouvoir disposer de personnel compétent, d'agents pleins de ressources et d'imagination pour apporter à leurs lieux de travail et au village un cadre de vie agréable faisant l'admiration de tous, notamment par des décors adaptés au fil des saisons. La mise en place de la mini Tour Eiffel, photographiée et plébiscitée par nombre d'admirateurs a été remise en cause ainsi que l'achat d'éléments décoratifs qui permettront de conserver les trois fleurs dont la commune peut s'enorgueillir afin d'être un fleuron de la bande rhénane. Quel est le constat actuel ? Du personnel en perte de motivation, en questionnement sur la reconnaissance de leurs qualifications, réduit à de simples exécutants dubitatifs sur leur velléité de poursuivre leurs objectifs d'amélioration du cadre de vie communal, dans l'attente d'ordres et de contrordres et de prises de décisions administratives aussi impopulaires qu'arbitraires

MA QUESTION POUR TOI ROLAND, MAIRE DE LA COMMUNE DE BANTZENHEIM, EST LA SUIVANTE : OU TE SITUES-TU DANS CE CONTEXTE ? »

M. le Maire répond sur les points suivants :

- En ce qui concerne les 3 fleurs et bien qu'elles aient continué à figurer sur les panneaux de la commune, cela faisait au moins 4 ans, que par manque de suivi, elles n'avaient plus été attribuées au village. C'est la secrétaire générale de mairie qui a fait le nécessaire pour que la commune les récupère.
- Concernant le bureau de M. Wintzer, M. le Maire rappelle qu'un ancien magistrat avait rapatrié ce bureau en mairie, mais que la véritable place du bureau du responsable technique se trouve à l'atelier, pour suivre les activités des agents et leurs lieux d'intervention, ceci étant son rôle.
- Le hall de la mairie, pour lequel il n'y a eu aucune présentation de faite à l'ensemble du conseil municipal, était uniquement une possible éventualité de revoir l'accueil de la mairie.
- La Tour Eiffel n'a jamais été critiquée, au contraire.

M. Jean-Marc PILOT intervient pour préciser que le problème lié à la tour Eiffel était principalement d'éviter à devoir payer des droits d'auteur. Il en était de même pour la fusée qui était elle aussi une magnifique réalisation. Il faut être très vigilants quant à l'exploitation de ces réalisations dont les œuvres originales sont protégées. Si les représentants d'Hergé veulent récupérer de l'argent, ils seront en droit de le faire.

M. le Maire confirme que la fusée était remarquable aussi, mais elle est malheureusement tombée lors d'une bourrasque. Au même moment une exposition à Mulhouse sur Tintin a engendré des droits d'auteurs exorbitants (50 à 60 000 €) exigés par la Société Moulinsart devenue Tintinimagination. Il a donc été décidé de ne plus exposer le modèle conçu à Bantzenheim. Dès lors, il n'était pas plus question de publier sa photo dans le bulletin municipal.

M. Frédéric BRENDER annonce que cette discussion se situe sur un terrain borderline entre les décisions politiques et celles concernant le personnel. C'est un peu compliqué. Il fait suite à la question d'Edith et confirme qu'il y a eu des changements suite à l'audit. Ces changements sont en train de se mettre en place et peuvent heurter. Mais il réitère la position borderline sur l'organisation du personnel, cela ne concernant pas le conseil municipal.

Mme Edith ZANINETTI explique ne pas parler de l'organisation du personnel, mais de l'incidence que cela peut avoir, sans vouloir rentrer dans les détails. Le conseil municipal peut être informé des problèmes en cours, des décisions qui sont prises ou susceptibles d'être prises, tout le monde peut savoir actuellement que l'ambiance n'est pas au beau fixe parmi le personnel, mais elle tient à souligner l'implication des gens qui mettaient du cœur à l'ouvrage avec la réalisation de belles choses. Elle aimerait que cela dure et le maintien d'une vigilance sur ces points.

M. le Maire approuve ces dernières lignes et tient également à ce qu'une bonne sérénité soit retrouvée au niveau de l'équipe pour qu'elle continue à travailler dans de bonnes conditions. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour y arriver.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **AG du club du chien de travail - 31 janvier 2026**

L'association se porte bien, avec des membres qui s'occupent de l'éducation des chiens, malgré un nombre de licenciés « dresseurs » en baisse. Le président remercie la commune pour les travaux importants engagés l'an passé (nouveau terrain). Des concours sont organisés chaque année et le club va fêter ses 50 ans le 4 juillet.

- **OMSAL**

Dans la période de transition, les travaux pour la fête des rues sont engagés et maintenus par le président actuel.

M. Jean-Marc PILOT confirme son engagement annoncé lors du rapport moral de l'OMSAL ; il va soutenir le nouveau président en lui apportant son aide pour l'organisation de la fête des rues.

- **AG des amis du Musée de la Moto – 6 février 2026**

25 personnes présentes. Le club a une activité de représentation à l'extérieur assez importante destinée à faire connaître le musée lors de différents salons ou manifestations, dont le coût est assez conséquent (déplacement, hébergement) et pèse un peu sur le budget. Le club essaie de participer autant que possible aux activités du village.

- **Commission des finances – 16 février 2026**

Le but était de préparer le budget sensé être présenté et voté la semaine dernière, et finalement décalé à cette semaine en raison de problèmes techniques au niveau de la DGFIP empêchant l'édition des éléments définitifs de la partie budget. Il a été possible de le faire pour le budget lotissement, mais pour le budget communal ce sera pour le prochain conseil municipal qui démarrera avec une belle séance budgétaire permettant aux nouveaux membres d'analyser la situation financière.

- **Pour information**

Le COPIL du pôle médical s'est réuni en dates des 14 et 19 février.

La réflexion de ce COPIL a abouti au gel des locations des différentes surfaces du pôle médical au 3^e palier.

Le 14 mars aura lieu un tournoi de rugby pour les jeunes.

Le dimanche 15 mars en soirée l'association des enfants de Tchernobyl proposera un spectacle.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **Vidéoprotection**

Pour la phase 1 centre du village, une réunion aura lieu avec Rosace mi-mars.

Rue de Bâle, dans le tronçon actuellement en travaux, une caméra pourra être branchée sans intervenir sur l'enrobé.

- **Sécurisation des rues**

Pour l'aménagement des rues de la Verdure et des Muguets, la commande des panneaux est faite et une installation est attendue en 2^e quinzaine de mars.

Pour la rue de Battenheim, une réponse de l'entreprise BEREST est attendue après la remise du relevé topographique qui leur était nécessaire pour établir leur devis.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 9
Divers

M. le Maire transmet les informations suivantes :

Anniversaires - Janvier 2026

Mme VOGT Marthe, 93 ans
M. RODRIGUEZ Emmanuel, 85 ans
Mme ONIMUS Marthe, 90 ans
M. MARANI Fausto, 92 ans
Mme WIDEMANN Marie Rose, 85 ans

Anniversaires - Février 2026

M. ALBIE Pierre, 90 ans
M. BEHE Daniel, 80 ans
M. EGG Johann, 80 ans
M. WERMELINGER René, 97 ans

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

M. le Maire informe sur les points suivants :

- **Nécrologie**
Décès de la doyenne Mme Lucie BEHE, 98 ans.
- **UP REGIO**
Un professeur de français, pour les Allemands résidant à Bantzenheim désireux d'apprendre notre langue, a été recherché par Edith. Les cours commenceront dans notre UP REGIO (subventionnée par m2A) le mardi soir à partir du 17 mars. Les personnes intéressées devront s'inscrire directement sur le site de l'Université Populaire.
- **Le Musée de la Moto** va rouvrir ses portes les 4 et 5 avril. La route sera barrée en raison d'une course organisée par le moto-club d'Altkirch.
- **Rue de Bâle**
Le problème principal de la rue de Bâle est lié à la vitesse. Comme expliqué plus haut, trois solutions sont possibles quant à l'installation de feux « récompense ».
 1. L'état actuel est maintenu ;
 2. Mise en place de regards enterrés électriques pour une réalisation ultérieure ;
 3. Pose immédiate d'un feu côté nord en rentrant dans le village et d'un feu côté sud en sortant du village.

M. Thierry SALTZMANN souhaite savoir si après une installation immédiate de ces feux, il y aura lieu de les enlever ou les déplacer lors de nouveaux travaux sur la route.

Mme Edith ZANINETTI répond par la négative, car la route sera terminée complètement sur le tronçon actuellement en réalisation. Le décroûtage de la route sera fait en avril/mai et toutes les infrastructures seront mises en place sur cette partie.

Mme Edith ZANINETTI signale qu'elle va s'abstenir de voter car ces feux ont été un peu mis en cause par la CEA et les autorités qui estiment que quand une route a déjà été rétrécie, ces feux ne sont pas réellement nécessaires. Pour certaines personnes c'est de l'argent gaspillé.

M. le Maire pensait que ces feux étaient déjà dans le marché.

M. Dominique RUEFF rappelle que le sujet avait été abordé lors des discussions sur la rue des Eglantines.

M. le Maire évoque une certaine somme allouée par m2A.

Mme Edith ZANINETTI rectifie en précisant qu'il s'agissait de vrais feux pour un « tourne à gauche ».

M. le Maire propose la solution n° 3 de pose immédiate des feux.

- **Potelets rue de Bâle**
Les huit potelets fonctionnent, mais y-a-t-il lieu de poser ce type de potelets sur les deux passages piétons dans cette rue ?

M. Jean-Marc PILOT réfléchit à la dépense déjà faite qui pose des problèmes de fonctionnement et d'interdiction pour une utilisation de jour. Ce qui a été fait à Ottmarsheim est beaucoup plus simple. Il vaut mieux réfléchir à autre chose que de chercher des ennus.

Mme Edith ZANINETTI intervient pour dire que M. CAVANA de la CEA a précisé qu'il n'y a qu'un matériel qui est agréé dont la documentation nous parviendra, car même le système utilisé à Ottmarsheim n'est pas homologué (feux traversants). Tout ce qui est à LED n'est pas permis non plus. La CEA a posé son veto sur ces infrastructures qui ont pourtant été achetées au Salon des Maires...

M. Jean-Marc PILOT ajoute qu'on peut effectivement chercher ce qu'il a proposé.

Mme Edith ZANINETTI dit qu'il y a quand même urgence en raison des travaux en cours.

M. Jean-Marc PILOT dit qu'il est possible de laisser des réserves pour pouvoir opérer d'éventuels branchements futurs homologués, sans contrainte de nouveaux travaux. Dans la rue de Bâle, la solution optimale serait de prévoir, tous les 50 m, des regards pour passer des câbles. Il faut juste les prévoir.

M. le Maire demande l'accord des membres pour mettre les regards techniques en place.

Mme Edith ZANINETTI souhaite la validation d'achat de pièges pour les frelons asiatiques dont l'invasion est croissante, suite à une discussion menée avec les jardiniers des services techniques.

M. Bernard RAILLARD demande si un achat groupé serait possible pour satisfaire les demandes des habitants de la commune.

M. le Maire dit que du côté de m2A des directives claires sont tombées, dès qu'un essaim de frelons asiatiques est repéré, il faut alerter les pompiers ou des entreprises spécialisées car ils sont très dangereux. En mettant des pièges, il y a lieu de suivre une formation.

M. Daniel GODINAT questionne Mme Edith ZANINETTI au sujet des pièges. S'agit-il de piéger les reines avant la formation de colonies ou des adultes en cours de leur cycle ?

M. le Maire répond qu'il s'agit de pièges pour les reines.

Mme Anne DABRY souhaite parler de la journée citoyenne qui aura lieu le 30 mai. Une première liste d'ateliers a été élaborée après discussion notamment avec les services techniques :

- Conseil de fabrique : ménage à l'église
- Les personnes de la MJC sont d'accord avec le ménage du DOJO mais souhaitent également repeindre les portes de la salle de réunion
- La bibliothèque
- Création de décorations pour les espaces verts : silhouettes à découper et à peindre. Le thème sera à choisir d'après les propositions du CME et celles des nouveaux conseillers municipaux après les élections
- Fleurissement : Maison Pour Tous, Skate Park, EHPAD
- Création de nichoirs par les enfants du CME
- Préparation de la salle des fêtes et du repas pour lequel sont prévus un barbecue et des crudités

Mme Edith ZANINETTI lui répond qu'il existe des supports prêts à peindre.

M. le Maire signale que la chapelle Notre-Dame des Champs, entièrement repeinte l'an dernier par Mme LEMOINE et son compagnon, qui ont continué leur travail en sortant tous les bancs pour repeindre l'intérieur et souhaitent à présent faire un atelier extérieur afin de repeindre le fronton. D'autres personnes peuvent bien entendu se joindre à eux pour cet atelier. Pour ce travail, il faudra prévoir un petit échafaudage.

Mme Edith ZANINETTI fait deux remarques :

- Un de ses amis a fait des abris pour les oiseaux et souhaitait les placer dans la forêt, mais l'ONF s'y oppose ; il faut également faire attention aux préconisations de la LPO. Il y a lieu de prendre contact avec les divers représentants avant toute action.
- Le terrain de la Maison pour Tous n'appartient plus à la commune. L'ensemble a été cédé à Familles Solidaires.

Mme Anne DABRY précise que « Familles Solidaires » a déjà acheté les bacs, le terreau...

Mme Erika HELM-KUPPEK annonce que beaucoup de gens ont entendu un grand « boum » dans la nuit de jeudi à vendredi et se questionnent sur son origine.

M. Daniel GODINAT, questionné par M. le Maire, dit ne pas en connaître l'origine, mais des gamins qui ont été aperçus en train de galoper après la déflagration, pourraient être à l'origine de ce qui a explosé... Il sait en connaissance de cause qu'un pneu qui éclate fait un bruit assourdissant, encore amplifié de nuit.

M. Bernard RAILLARD rappelle avoir fait partie de l'opposition. Mal vu dans le groupe, il a quand même beaucoup travaillé pour la municipalité, avec des personnes très appréciées, d'autres un peu moins c'est normal vu les quelques revers essuyés. Dans ce mandat bien des choses lui ont réellement déplues : le manque d'informations à tous les niveaux et le manque de travail à la « sécurité et compagnie ». Après un démarrage enthousiasmant tout s'est très vite épuisé. Des réponses lui ont été apportées par Edith à ce sujet. Il a trouvé déplorable qu'une section concernant la sécurité ne soit pas exploitée.

Il reste toutefois disponible pour un futur coup de main si besoin.

M. Frédéric BRENDER s'adresse aux membres qui n'ignorent pas que ce conseil municipal est aussi son dernier. Après 18 ans de bons et loyaux services, il expose trois réflexions d'ordre général par rapport à ce qu'il a vu pendant ces 18 ans

1. **Budget** : aujourd'hui les finances de la commune permettent de dégager d'une année à l'autre entre 1,2 et 1,4 millions ce qui permet d'envisager assez sereinement des investissements d'envergure pour des travaux.
Il y a tout de même lieu de prendre la mesure des dépenses à faire sur le fonctionnement. Le fonctionnement c'est quelque chose qui varie sur la durée plutôt dans la hausse en terme de dépenses et dans la baisse en terme de ressources. Pour exemple : l'embauche de deux nouveaux employés a été votée. Il a voté contre, non pour des raisons budgétaires, mais plus pour des raisons politiques. Le fait d'embaucher deux personnes c'est l'équivalent, en calculant rapidement, d'environ 8% de notre résultat. Il faut donc être vigilants même si nos finances restent assez sereines.
2. **Mutations** : on a vu ces dernières années des mutations assez importantes, qui font que la commune s'occupe de choses dont elle ne s'occupait pas il y a quelques années et qu'elle a perdu des compétences sur des choses assez importantes, pour ne citer que le fait que l'eau n'est plus un sujet communal et qu'il concerne aujourd'hui la Régie. La commune maîtrisait l'eau, le prix des déchets, le PLU ; toutes ces choses ont muté. D'un autre côté, il incombe à la commune de prendre le relais de la Poste, avec un employé communal qui s'en occupe, chose que l'on n'avait pas il y a dix huit ans. Quant au Pôle Médical, il y a dix huit ans on ne se serait jamais posé la question parce qu'il y avait des médecins, des gens qui s'implantaient naturellement et seuls. Aujourd'hui, il faut attirer ces gens, c'est un investissement, avec une interrogation sur les parties location et gestion. Pour résumer sur ces points là, tout ce qui devrait plus incomber à l'Etat dans sa grande valeur retombe sur la commune sur des sujets qui sont pesants.
3. **Le monde associatif** de son ressort depuis sa nomination d'adjoint. Les associations sont accompagnées comme il se doit et il faut que cela continue, mais il faut prendre en conscience que ce n'est pas évident, car les présidents, les membres de comité sont des bénévoles parfois difficiles à trouver. Il est important de continuer à les accompagner. Quand il y a la notion de suivi de la jeunesse, quand on donne des cours, quand on accompagne des gamins au niveau sportif ou artistique, il est important de les accompagner financièrement pour les aider et pour faciliter leurs travaux. En revenant une dizaine d'années en arrière, il était difficile de trouver des week-ends libres dans la salle des fêtes entre les mois d'octobre et de mars. C'est plus facile aujourd'hui parce qu'il y a moins de manifestations.

M. Frédéric BRENDER souhaite bon vent au prochain conseil municipal.

Mme Linda MANA a également décidé, après dix huit ans, de s'arrêter. Cela peut n'être qu'une pause, en tout cas nécessaire, parce que les trois mandats lui ont apporté des choses très différentes. Lors du 1^{er} mandat les découvertes sont multiples avec les anciens, ces piliers du village, ces personnes qui portent la mémoire de tous les événements, qui étaient là pour accueillir de nouvelles forces vives. Au 1^{er} mandat, il s'agissait de féminiser et rajeunir le conseil avec toujours des personnes autour de la table et les anciens avaient la préoccupation d'accueillir comme il se devait les nouveaux qui n'avaient pas

toutes les connaissances, ni même la compréhension de certains acronymes souvent utilisés. Elle a beaucoup apprécié ce 1^{er} mandat qui lui a permis de tout découvrir et de mesurer toute l'importance de certaines choses qui peuvent paraître sans intérêt particulier, mais c'est grâce à ces choses là, cette attention spécifique particulière aux nouveaux que ça permet de mobiliser l'ensemble du conseil en tant qu'équipe.

Trois mandats de six ans, dix huit ans, où elle tient à dire, tout le plaisir pris à travailler avec chacun et chacune. Bernard disait tout à l'heure qu'il y a des affinités plus fortes avec certaines personnes, des affinités tout de même pour chacun d'entre vous et elle reste aussi disponible s'il devait y avoir un besoin au niveau des membres extérieurs car elle a aimé ce qu'elle a fait mais il était temps de faire cette pause pour ne pas perdre cette flamme, cette motivation. Elle souhaite bonne route et de belles choses à la prochaine équipe.

Bernard RAILLARD fait part d'une petite doléance envers M. le Maire, concernant des discussions à propos d'un repas qui n'a jamais eu lieu. Il trouve cela un peu dommage.

M. le Maire confirme et assume. Il observe que ce mandat était riche en événements, dont certains difficiles (gestion du Covid, etc...). N'oublions pas Linda HABY, partie en début de mandat, appréciée par tout le monde. Il remercie l'intégralité des membres pour leur engagement.

Mme Edith ZANINETTI donne des informations complémentaires pour les cours à l'UP REGIO :
1^{er} cycle de 12 séances d'une heure trente, soit un tarif de 153 euros pour ce cycle et la cotisation UP de 21 euros. Les cours commencent le mardi soir avec un début prévisionnel le 17 mars et il faut s'inscrire sur le site suivant :

www.universitepopulaire.fr

Sélectionner dans le menu le lieu d'activité : Bantzenheim

Valider la recherche

Cliquer sur l'inscription : Cours FLE-grands-débutant-préparation A1

(Cours FLE = Français Langue Etrangère)

La séance est close à 20h30.